

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*

Séance du 29 septembre 2020

\*\*\*\*\*

N° 2020 - 38

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	15	L'an deux mil vingt, le 29 septembre à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
<b>Présents :</b>	13	
<b>Votants :</b>	14	
<b>Nombre de voix :</b>	18	
<b>Date de la convocation :</b>	22 septembre 2020	

**Présents :** Mmes BOURDONCLE et PALMIE, MM. ARLANDES, BESSEDE, DEPRINCE, MERIEL, PORTAL, REGAMBERT, RONCHI, ROUMIGUIE, SALOMON, VERIL et WEILL (pouvoir de Mme BAREGES).

**Absents excusés :** M. HEBRARD

**Assistaient à la séance :** M. GAILLARD (Payeur Départemental)  
Mme LAYMAJOUX (Direction de l'Environnement-Conseil Départemental)  
Mme FOURQUET (Syndicat Départemental des Déchets)  
Mme MOULIS (Syndicat Départemental des Déchets)

**OBJET : CONVENTION AVEC ECO-TLC**

Eco-TLC, Société agréée par les pouvoirs publics, a pour mission de percevoir les contributions de ses adhérents pour le recyclage et le traitement des déchets issus des produits TLC (Textiles, Linges de maison et Chaussures) neufs et destinés aux ménages et de verser des soutiens aux opérateurs de tri et aux collectivités territoriales.

Pour mémoire, 32 bornes à textiles Le Relais et 20 bornes à textiles Philtex destinées à recycler les textiles d'habillement, les chaussures et le linge de maison sont mises en place sur le territoire du SDD pour lequel la compétence déchèterie a été transmise au Syndicat.

Afin de continuer à percevoir les soutiens financiers à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (à condition d'avoir au moins 1 PAV pour 2000 habitants, le soutien est de 0,10 € par habitant), Monsieur le Président propose de signer une nouvelle convention liée au ré-agrément de l'éco-organisme Eco-TLC.

\*

\*\*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec Eco-TLC,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces et documents relatifs à l'exécution de cette délibération

Fait et délibéré le 29 septembre 2020

Le Président,  
Michel WEILL

